



# Signature de la convention de partenariat entre la Croix Rouge, la Ville de Grenoble et le CCAS

**Mardi 23 mars à 14h30**

**Angle Rues Abbé Barral et Kléber**

*En présence de*

**Eric Piolle**

Maire de Grenoble

**Nicolas Kada**

Adjoint Coordination des Actions Sociales

La Ville de Grenoble, la Croix Rouge Française et le CCAS de la Ville de Grenoble vous invitent à la signature de la convention partenariale relative aux missions de soutien aux populations.

La Croix Rouge Française est une association reconnue d'utilité publique qui s'emploie à prévenir et à apaiser toutes les souffrances humaines. Elle a pour vocation de participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sociales et sanitaires.

En tant qu'association de droit privé, elle est auxiliaire des pouvoirs publics. Elle leur apporte son aide dans le respect de ses principes fondamentaux à savoir : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

Collaborant déjà sur plusieurs actions telles que le suivi du plan canicule ou bien la lutte contre l'isolement dans les EPHAD, les trois parties ont décidé de renforcer leur collaboration.

La Croix Rouge Française, dans le cadre de situations d'exception, ou d'actions programmées, en complément de l'action des pouvoirs publics, propose de s'appuyer sur les bénévoles de l'unité locale de Grenoble pour mettre en œuvre tout ou partie des actions suivantes sur le territoire de la Ville et du CCAS :

- Participation à la cellule de crise de la Ville et du CCAS,
- Mise en place de centres d'accueil d'impliqué-es (jusqu'à 1 000 personnes),
- Participation aux missions de soutien psychologique, installation de centres d'accueil ou d'hébergement d'urgence, et relogement d'urgence,
- Opérations « Coup de main - Coup de Coeur » (nettoyage de maisons),
- Encadrement de bénévoles spontané-es,
- Actions spécifiques liées au Registre Communal des Personnes Fragiles et Isolées :

canicule, grand froid, et autres situations de risques majeurs,

- Actions de rétablissements de liens familiaux, lutte contre l'isolement, l'exclusion

- Appui aux agent-es de la Ville et du CCAS pour l'accompagnement d'usager-es, la régulation de flux et de files d'attentes lors de distributions exceptionnelles (Crise sanitaire ou autre événement majeur)

- Initiations et formations : aux premiers secours, animateur-ices, gestes barrière, prise en charge de sinistré-es, soutien psychologique...

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Grenoble met à disposition de la Croix Rouge des moyens d'accueil et d'hébergement d'urgence complémentaires en cas d'événements majeurs. La Ville a également accordé à la Croix Rouge une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Le temps de signature sera l'occasion d'effectuer une visite des locaux et de découvrir les équipements de l'unité locale de la Croix Rouge basée à Grenoble. Les 3 parties prendront la parole pour revenir sur ce partenariat structurant.